

# Faits marquants

## Points forts des organisations à but non lucratif et des organismes de bienfaisance

### Caractéristiques de la politique

- Clause d'assurance claire et concise
- Limites de responsabilité - par sinistre et globale
- Obligation de défense de l'assureur
- Paiement pour le compte avec avance des frais de défense
- Décision finale/exclusions personnelles
- Possibilité pour l'assuré de régler les sinistres dans les limites de la rétention
- Couverture automatique des filiales antérieures et des mandats d'administrateur externe
- Avis de réclamation ou circonstances clairement définies
- les sinistres survenus au cours de la période d'assurance et déclarés dès que possible
- 60 jours Déclaration des sinistres à l'expiration de la police
- Prolongation de la période de découverte bilatérale
- Liquidation automatique de l'ERP en cas d'acquisition du titulaire de la police
- ERP automatique de 6 ans sans frais pour les assurés à la retraite
- Non résiliable sauf en cas de non-paiement de la prime
- Pas de rétention applicable en cas de dépréciation financière ou de restriction d'indemnisation
- Séparabilité totale de toutes les exclusions et du formulaire de demande
- Couverture non remboursable
- Avenant relatif à la limitation des sanctions (NOUVEAU)
- Avenant Exclusion Contagion (NOUVEAU)
- Avenant Cyber Incident (NOUVEAU)

### Caractéristiques de la couverture

- Couverture mondiale
- 100 % Allocation pour frais de défense
- Réduction de la couverture des frais de défense dans le cadre de l'exclusion des dommages corporels pour le projet de loi 168 et le projet de loi C-45
- Couverture des frais de défense contre la pollution automatique à hauteur de 50 % des limites jusqu'à 1 million de dollars
- Date du litige en cours ou antérieur - Date de début automatique antérieure, sauf mention contraire.
- Responsabilité civile des administrateurs externes d'organisations à but non lucratif ou d'associations caritatives

- Couverture de la responsabilité civile liée aux pratiques d'emploi, y compris la couverture des dénonciateurs.
- Couverture des conjoints et des successions
- Couverture des impôts et des passifs statutaires
- Disposition relative à l'ordre des paiements
- L'exclusion de la notification préalable ne s'applique qu'aux notifications couvertes
- Frais de défense pour les demandes d'indemnisation pour rupture de contrat

[www.markelinternational.ca](http://www.markelinternational.ca)

- Dommages-intérêts punitifs, exemplaires ou aggravés dans le monde entier lorsqu'ils sont assurables et intérêts avant/après le jugement
- Couverture étendue de l'assuré par rapport à l'assuré, y compris les demandes d'indemnisation réciproque, les pratiques en matière d'emploi, les actions dérivées et les dénonciations, les anciens administrateurs et dirigeants au-delà de 3 ans.
- Exclusion de la pollution "pour" et réduction de la couverture pour les frais de défense contre la pollution jusqu'à 1 million de dollars.
- Exclusion "pour" BI/PD + couverture des réclamations de l'employé angoisse mentale/tristesse émotionnelle
- Pour l'exclusion de la responsabilité des pensions/ERISA
- Clause marteau adoucie à 80 % de couverture
- Exclusion des nocommissions
- Pas d'exclusion nucléaire
- Pas d'exclusion du terrorisme
- Pas d'exclusion pour défaut d'assurance

## Définitions

- Définition large de la réclamation, y compris les recours non pécuniaires ou injonctifs, les procédures pénales, administratives, réglementaires et d'arbitrage.
- Définition large des personnes assurées, y compris les directeurs de fait, les administrateurs, les dirigeants, les fiduciaires, les employés, les bénévoles et les membres du corps enseignant.

---

Ce qui précède n'a qu'une valeur descriptive et ne vise qu'à donner un aperçu général du produit d'assurance.

Il ne s'agit pas d'un contrat et seule la police d'assurance émise par le titulaire de la couverture au nom des souscripteurs fournit les limites réelles de responsabilité, les termes, les conditions et les exclusions qui sont soumis à des critères de souscription individuels.

La couverture est soumise aux conditions et exclusions décrites dans la police. Pour connaître les conditions complètes, il faut se référer à la police elle-même.

